Ligue Nouvelle du Badminton Réunionnais

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL INTER-ENTREPRISES

Compétition PROMOBAD

Saison 2026/2027

Courrier électronique de contact:

- Commission Régionale Interclubs : championnatreunion@gmail.com

LNBR Maison des Sports
20, route Philibert Tsiranana
97490 St Clotilde
SAINT DENIS

Table des matières

1. PREAMBULE /GENERALITES 3
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION 3
3. ÉQUIPES ADMISES A PARTICIPER 4
4. INSCRIPTION DES EQUIPES / FORFAIT DES EQUIPES 5
5. MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS DES EQUIPES 5
6. COMPOSITION DES EQUIPES 5
7. QUALIFICATION DES JOUEURS 6
8. ESTIMATION DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE 6
9. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR 6
10. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS 7
11. MATCHS PAR RENCONTRE 7
12. FORFAIT 8
13. BAREME DES POINTS PAR MATCH 8
14. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE 8
15. MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA SAISON REGULIERE 8
16. FORFAITS, SANCTIONS 8
17. VERIFICATION DES RESULTATS 9
18. TROPHEE 9
19. RESERVES ET RECLAMATIONS 9
20. PENALITES ET RECOURS 10
21. CONCLUSION 10
22. FORMULAIRES ET ANNEXES 10

1. PREAMBULE /GENERALITES

Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) et annexes.

Le statut inter-entreprises s'inscrit dans le cadre juridique du Code du travail, de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, du décret n° 85-236 du 13 février 1985 relatif aux statuts types des fédérations sportives.

Les joueurs et joueuses devront se licencier auprès de la Fédération Française de Badminton afin d'être couverts lors de cette activité sportive et faire partie de l'entreprise avec laquelle ils s'inscrivent (ou le groupement d'entreprises).

1.1. Une journée voit chaque équipe disputer 1, 2 voire 3 rencontres en fonction du nombre d'équipes inscrites.

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1hWCME5R2BagTPphbRPU85iMYekB7tPtlyh5Ou7juBgY/edit?gid=0#gid=0

Une équipe qui participe aux championnats inter-entreprise doit au moins accueillir 1 journée au cours de la saison. Il devra se positionner sur 1 journée du calendrier

1.2. A l'issue de la dernière journée, soit l'équipe sera désignée championne de la Réunion dans sa catégorie soit participera à une journée consacrée aux ½ finales / finales (en fonction de la formule retenue au début de saison.

1.3. Une personne formée GEO2 nommée par le bureau de la LNBR est chargée de la gestion du championnat de la Réunion inter-entreprises. Cette commission, dans la limite de la délégation qui lui est ainsi accordée, prend toutes les décisions utiles à la gestion du championnat dans le cadre du présent règlement. Elle procède notamment à la gestion des inscriptions, de la qualification des joueurs et du calendrier.

1.4. Le logiciel de gestion de la compétition est Badnet. Chaque Club et chaque capitaine d'équipe doit donc obligatoirement avoir un compte Badnet.

1.5. Tous les matchs se dérouleront avec des volants « plume », homologué STANDARD pour la saison en cours par la FFBad.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Issues de la même entreprise ou administration ou groupement professionnel, les équipes sont inscrites au nom de leur employeur ou de leur corporation affiliée à la LNBR avec ses pratiquants licenciés dans un club affilié. Il n'y a pas de limite du nombre d'équipes par entreprise ou administration.

Les décisions de l'organisateur LNBR et de son mandataire DBR quant à l'acceptation ou le refus de l'inscription d'une équipe seront motivées par écrit et seront sans appel.

2.1. Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription **au plus tard** le **26 septembre 2026** à 20h (Heure de La Réunion). L'inscription se fait directement sur **Badnet y compris le paiement en ligne obligatoire.**

2.2. Chaque équipe sera composée de joueuses et joueurs titulaires d'une licence compétition. Le joueur doit être licencié (licence demandée par un club affilié LNBR et validée par la ligue). Les joueurs étant dans la liste en attente de paiement à la ligue ne pourront pas jouer tant que la ligue n'a pas reçu le paiement.

2.3. Un entreprise pourra inscrire une ou plusieurs équipe(s) au Championnat Inter-entreprises qu'à la condition d'être à jour de ces paiements.

2.4. Sont autorisés à participer, les joueurs de la catégorie Junior, Senior et Vétéran.

2.5. Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

2.6. Une équipe est constituée au minimum de 4 joueurs et joueuses (2 hommes et 2 femmes) licencié(e)s dans un club affilié à la LNBR.

2.7. Les équipes de clubs ou de sections sont composées d'employés de l'entreprise actifs ou retraités, de l'administration ou groupement professionnel dont émane l'équipe.

Sont considérées comme employés, les personnes exerçant un emploi depuis plus de trois mois, pour un volume d'heure correspondant à au moins 1 mi-temps par mois.
Sont considérés comme retraités des personnes qui ont été employés par l'entreprise de manière directe, au moins trois ans avant la date de départ en retraite.
Les joueurs classés (sauf classement NC ou P12) peuvent s'inscrire tout au long de l'année, leur inscription ne sera effective qu'après une durée de quinze jours afin d'accomplir les vérifications nécessaires. Les autres joueurs peuvent s'inscrire avant le début des rencontres ou avant que la moitié des rencontres se soient déroulées.

Pour favoriser l'accès aux équipes Réunionnaises, il est toléré qu'il soit rajouté par équipe :

- **Un** conjoint(e) ou descendant(e) maximum aux conditions :
• que cette personne soit conjointe ou descendante d'un employé de l'entreprise, de l'administration ou de la profession;
• que cette personne soit licenciée FFBad
• que cette personne soit classée au maximum P10 (classement à l'inscription) ;
• le descendant.e. sera âgé de 16 à 18 ans ;

Les conjoint(e)s devront pouvoir justifier de leur situation en cas de réclamation (certificat de mariage, PACS, certificat de concubinage signé en mairie ou livret de famille).

Un(e) joueur(euse) ayant effectué au cours de la saison au moins un match pour le compte d'une équipe est lié avec cette équipe pour toute la saison.
Les joueurs mineurs devront fournir une autorisation parentale, et leur tuteur devra être présent dans la salle tout au long de la compétition.
Le GEO interdira la rencontre aux joueurs mineurs se présentant sans représentant.

3. ÉQUIPES ADMISES A PARTICIPER

Les participants au championnat peuvent être soit des équipes de clubs d'entreprise, soit des équipes de sections d'entreprises.
Une équipe sportive est reconnue comme « section de sport d'entreprise » :

- soit si elle est l'émanation d'une entreprise, d'un comité d'entreprise ou d'une instance officielle ayant même vocation, d'une administration ou d'une même profession, soit elle est créée par la volonté des membres d'une même entreprise, d'une même administration ou d'une même profession ;
- si chacun de ses membres est licencié au sein d'un club affilié ; l'activité professionnelle des membres de la section est en rapport avec la même entreprise, la même administration ou la même profession.

4. INSCRIPTION DES EQUIPES / FORFAIT DES EQUIPES

L'inscription d'une équipe est prise en compte uniquement dans les cas suivants :

- Avoir retourné l'ensemble des documents au gestionnaire du Championnat Réunion Inter-Entreprises :
  - Les fiches d'inscription dûment complétées ;

- Etre licencié sur Poona (licence validée par la Ligue) avant la date limite d'inscription (26/09/2026).

5. MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS DES EQUIPES

5.1. Le montant des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du conseil d'Administration de la LNBR. Ils s'élèvent à 100€ par équipe.

6. COMPOSITION DES EQUIPES

6.1. Les équipes peuvent être composées de joueurs les joueurs de la Junior, Senior et Vétéran, validés sur Poona.

Une réunion est prévue le mercredi 30/09/2026 à 20h00 en visio pour faire la répartition des poules et le tirage au sort

6.2. Chaque équipe doit être composée :

- de 2 joueurs et de 2 joueuses, au minimum ;
- de 4 joueurs et de 4 joueuses, au maximum ;

6.3. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe Inter-entreprises et ne peut pas changer d' équipe au cours de la saison 2026-2027.

6.4. Inscriptions des nouveaux joueurs :

La modification des équipes sera possible jusqu'au 31 décembre 2026 pour les équipes qui n'ont pas atteint le quota maximum de joueurs peuvent rajouter des joueurs dans les limites autorisées dans l'article 5.1 si cela :

- ne change pas les têtes de série
- ne dépasse pas le poids de l'équipe qui la précède.

Les joueurs classés (sauf classement NC ou P12) peuvent s'inscrire tout au long de l'année, leur inscription ne sera effective qu'après une durée de quinze jours afin d'accomplir les vérifications nécessaires. Les arbitres ne sont pas obligatoires.

6.5. Déroulement d'une rencontre :

Chaque rencontre se déroule sous forme de ronde italienne en 100 points, c'est-à-dire sous forme de relais en 100 points dans lequel sont enchainés dans cet ordre, un DD, puis un DH, puis un SD, puis un SH et enfin un DX. Les points de chacun des matchs s'ajoutent.

Le déroulement est le suivant :
Le DD commence à jouer. Dès que le score d'une des équipes atteint 20 points, le DD quitte le terrain et le DH prend

la suite, le score du DD est conservé.

Dès que le score d'une des équipes atteint 40 points (pas forcément pour la même équipe), le DH quitte le terrain et le SD prend la suite selon le même principe jusqu'à ce que le score d'une des équipes atteint 60 points. Le SD quitte alors le terrain pour être remplacé par le SH, le score est conservé.
Dès que le score d'une des équipes atteint 80 points, le SH quitte le terrain, le DX prend la suite, la première équipe qui atteint le score de 100 points gagne la rencontre.

Un joueur ne peut jouer que deux fois dans une même rencontre.

7. QUALIFICATION DES JOUEURS

7.1. Tout joueur participant à une journée d'Inter-entreprises doit être en règle le jour de la rencontre de son équipe, à savoir :

- être licencié dans la saison en cours dans un club affilié LNBR.
- être autorisé à jouer en compétition;
- avoir sa licence validée sur Poona;
- avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation* pour la saison en cours;
- ne pas être soumis à une carence sportive.

8. ESTIMATION DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE

8.1. Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe.

8.2. Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée **à la date limite d'inscription**.

8.3. Les deux joueurs les mieux classés et des deux joueuses les mieux classées.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé **à la date limite d'inscription**

8.4. . Les équipes seront évaluées par le poids des joueurs qui les constituent (art 7.1), à la date limite de l'inscription de l'équipe

8.5. Points / classements des joueurs

Classement Poona	Nombre de Points	Classement Poona	Nombre de Points
N1	12	**D8**	5
N2	11	**D9**	4
N3	10	**P10**	3
R4	9	**P11**	2
R5	8	**P12**	1
R6	7	**NC**	0
D7	6		

Ce barème permettra de déterminer le poids de l'équipe et les têtes de série/poules

9. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

9.1. Un joueur inscrit ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) peut être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

9.2. Le remplaçant (du simple ou du double) doit figurer sur la déclaration d'équipe, avant le match.

9.3. Le remplacement doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre (article 12.2)

9.4. Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

10. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

10.1. Il est souhaitable que pendant les rencontres du championnat, le nom ou le sigle de l'entreprise soient visibles dans le dos de tous les maillots des joueurs.

10.2. **Si les noms des joueurs sont précisés, ils doivent respecter strictement la règlementation en vigueur.**

Tous les joueurs de l'équipe doivent porter une tenue correcte de badminton qui respectent la réglementation en vigueur.

10.3. Les mentions publicitaires éventuelles sur tous les équipements doivent respecter strictement la réglementation en vigueur.

11. MATCHS PAR RENCONTRE

11.1. Chaque rencontre de la saison régulière consiste **en 5 matchs**, à savoir :

- 1 Double Dame jusqu'à 20 points
- Puis 1 double homme jusqu'à 40 points
- Puis un simple dame jusqu'à 60 points
- Puis 1 simple homme jusqu'à 80 points
- Et 1 Double Mixte jusqu'à 100 points

11.2. Un joueur ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs.

11.3. L'ordre des matchs pourra se faire de façon suivante :

- **DD, DH, SD, SH et DMX** mais reste à l'appréciation du GEO.

11.4. Pour chaque rencontre, **1 terrain minimum** sera mis à disposition.

11.5. L'ordre des rencontres, sera effectué par le GEO.

11.6. Le tirage au sort sera effectué par la commission après la date limite d'inscription.

12. FORFAIT

12.1. Dans une rencontre, en cas d'un forfait volontaire d'un match pendant la rencontre, le match suivant démarre au score suivant qu'aurait atteint le match en question. L'équipe qui est forfait reste sur son score atteint lors du match précédent
1er match : le score du DD est de 20 / 12 pour l'équipe A, le double homme de l'équipe B est forfait volontaire, le simple homme ou simple dame commence à 40 / 12.
Si une équipe est forfait sur le 1er match, la rencontre commence par le DH à 20 / 0.

12.2. Si les deux équipes sont forfaits, le deux équipes se voient attribuer 1 point de pénalité. Au bout du deuxième forfait sur 1 autre journée, l'équipe est exclue du championnat, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursés

13. BAREME DES POINTS PAR MATCH

13.1. Pour toutes les rencontres de toutes les phases, tous les matchs doivent être joués.

14. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE

14.1. Les rencontres devront se déroulées selon le planning des rencontres.

14.2. Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- **Victoire: 3 points**
- **Défaite: 0 point**
- **Forfait : - 1 point**

14.3. Le résultat sur une rencontre perdue par forfait est de 0-100. Et un point de pénalité sur le classement général

15. MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA SAISON REGULIERE

15.1. Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

15.2. S'il y a égalité entre plusieurs équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

15.3. **Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux**, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

15.4. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

15.5. **A l'issue du championnat, soit l'équipe est qualifiée pour les phases finales soit elle termine en tête du classement est déclarée championne.**

16. FORFAITS, SANCTIONS

16.1. Tout joueur disqualifié par le GEO ne peut plus jouer pour la journée de championnat en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Le joueur concerné se voit appliquer la procédure disciplinaire

prévue par le règlement relatif aux cartons, notamment la suspension à titre conservatoire jusqu'à décision de l'instance disciplinaire.

16.2. GEO devra signaler tout incident à la CLOT qui prendra les mesures afférentes.

16.3. Il peut également proposer à l'instance compétente l'ouverture de poursuites disciplinaires contre un joueur, un entraîneur ou un conseiller, une équipe, un club, un officiel Technique ou un autre licencié ayant commis des infractions susceptibles d'entraîner de telles poursuites, par exemple à l'égard d'une équipe ayant concédé des matchs, par forfait ou non, dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe, pour non-respect d'un code de conduite ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

16.4. Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés
Si un match est effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé, alors le match est déclaré perdu 20/0.

17. VERIFICATION DES RESULTATS

17.1. A la fin d'une rencontre, si les résultats sont conformes les deux capitaines d'équipe les valident depuis leur compte Badnet (maximum 24 H après la fin de la journée).

- En cas d'erreur de saisie dans les résultats, le capitaine qui a constaté l'erreur dispose de 24 H après la fin de la journée pour la signaler.

- Si le capitaine n'a pas contesté les résultats mais n'a pas validé les résultats (24h après la fin de la rencontre) ces derniers sont automatiquement pris en compte.

18. TROPHEE

18.1. L'équipe qui se classera première du Championnat remporte le titre de **Champion de la Réunion Inter entreprises**. La LNBR lui remettra une récompense d'une valeur de 15 % du montant des inscriptions des équipes au championnat Inter-entreprises + 1 trophée que l'équipe devra faire graver et qui sera remis en jeu chaque année.

19. RESERVES ET RECLAMATIONS

19.1. Les réserves éventuelles portant **sur des faits révélés pendant la rencontre** doivent, sous peine de nullité, être signalées au moment où l'infraction supposée est commise (pendant tout le temps de la rencontre), présentées au GEO sur le formulaire prévu à cet effet (Formulaire 1). Elles doivent être confirmées dans les deux jours par courrier électronique adressé à l'organisateur, avec accusé de réception, prouvant la date de réception à : championnatreunion@gmail.com

19.2. Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courrier électronique au responsable de la compétition, accompagnées du paiement d'une consignation d'un montant de 100 €. **Les réclamations reçues trois (3) jours après la date des incidents en cause seront déclarées irrecevables.**

19.3. Une commission statue en première instance avec la CLOT et le GEO de la compétition, dans les quinze jours suivant la réception de la lettre de confirmation de la réserve ou de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la commission.

20. PENALITES ET RECOURS

20.1. La CLOT homologue les rencontres. A l'issue de chaque rencontre, les décisions du responsable de la compétition prononçant les pénalités sportives en application des articles précédents sont notifiées à chaque club sanctionné, par courrier électronique.

20.2. En cas de contestation formulée au responsable, celle-ci réunit les membres de la commission pour statuer sur la décision à prendre en fonction de la problématique.

21. CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionner. Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié par la CLOT, le GEO et le bureau de la Ligue). Toute réclamation sera à faire auprès de la commission Litige de la Ligue. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement. Ce règlement annule et remplace tous les précédents.

22. FORMULAIRES et ANNEXES

22.1. Formulaire

- Formulaire 1 : Réserve présentée par une équipe interclubs

En vous souhaitant une bonne compétition !